Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Délibération n°2013-26 en date du 05/06/2013 fixant le tarif des transports scolaires pour l'année 2013-2014 :</u>

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 Juin 2013, à 20H30, suivant convocation en date du 29 Mai 2013, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Melle Aurore DUFOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	2	10	12	12	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, BERGER Thierry, BABAUDOU Pascal, PAGO Corinne, DUCHEZ Michel, DUFOUR Aurore.

Représentés : MM. PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant le barème départemental des participations familiales pour les transports scolaires 2013-2014,

FIXE le montant de la participation des familles pour l'année scolaire 2013/2014 comme suit :

- 1er enfant transporté : 65,00 €,
- A partir du 2^{ème} enfant transporté : 32,50 €,
- Elève résidant à moins de 3 km de son établissement scolaire : application du tarif premier ou deuxième enfant transporté
- Elèves transportés sous condition de ressources : gratuit
- Elève fréquentant un établissement hors de sa zone de proximité ou réside en dehors de la commune : 250,00 €.

PRECISE que les règlements seront effectués en trois fois selon le calendrier suivant :

	septembre	février	juin
1er enfant	25,00 €	20,00 €	20,00 €
2ème enfant et suivant	12,50 €	10,00 €	10,00 €
Elève hors zone de proximité	100,00 €	75,00 €	75,00 €

A La Geneytouse, le 11 Juin 2013

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

1 3 JUIN 2013

Le Maire,

Jean-Claude LEBLO

HTE-VIENNE

ur le Maire,

délégué

ESROCHE